

Paris, le - 3 NOV. 2023

Monsieur le ministre,

Cher Eric Wauth,

Nos concitoyens expriment le souhait d'une plus grande proximité de l'action des pouvoirs publics. Cette proximité passe par une décentralisation plus aboutie et plus efficace ainsi que par une plus grande déconcentration de l'action de l'Etat. C'est une attente légitime et la condition même de l'efficacité des politiques publiques menées par l'État et les collectivités territoriales.

Lors des rencontres de Saint-Denis, le 30 août dernier, les forces politiques de notre pays se sont accordées sur ce constat : notre organisation territoriale, fruit de notre histoire, est devenue trop complexe au fil du temps. Les Français ne s'y retrouvent plus et de cet enchevêtrement naît une forme de confusion et de dilution des responsabilités et, malheureusement, de défiance à l'égard de l'action publique et de ceux qui l'incarnent. Pourtant en dépit de ce diagnostic, aucune réforme d'ampleur n'a pu être menée pour remédier à cette situation.

En s'appuyant sur ce constat établi collectivement, le moment est venu d'apporter plus de clarté à notre organisation territoriale afin que les acteurs locaux puissent agir en pleine responsabilité. L'enjeu est de trois ordres. Il faut d'abord qu'au meilleur coût, l'action publique gagne en efficacité pour que les Français puissent bénéficier de services publics à la hauteur de leurs besoins. Il est ensuite nécessaire que cette action publique locale puisse être adaptée, de manière différenciée, aux singularités de chaque territoire et ce, tout en préservant le principe d'égalité qui constitue l'un des piliers de notre République. Enfin, l'action publique locale doit être plus lisible pour nos concitoyens ; c'est la condition d'une réelle responsabilité démocratique des acteurs.

Dans cette perspective, j'ai souhaité vous confier la mission d'établir, dans les six mois, un ensemble de propositions répondant à ces enjeux. Cette mission devra en particulier traiter des questions suivantes :

- **La simplification de l'organisation territoriale** en vue de réduire le nombre de strates décentralisées aujourd'hui trop nombreuses et de mieux les articuler entre elles. Dans le strict respect du principe d'indivisibilité de notre République, cette simplification pourra passer par des solutions différenciées selon les territoires en permettant aux différents acteurs de trouver les voies de simplification les plus en phase avec la réalité locale. Là où la plus totale uniformité prévalait jadis dans une France homogène, principalement rurale, il nous faut trouver les modes d'organisation les plus adaptés à des territoires qui aujourd'hui peuvent être placés dans des situations objectivement différentes les unes des autres.

- **La clarification des compétences.** Conformément au principe démocratique, les citoyens doivent savoir « qui fait quoi », quels que soient les acteurs, État ou collectivités territoriales. Il vous appartiendra de déterminer quels sont les bons niveaux

pour exercer chaque type de compétence et d'envisager les transferts de compétence nécessaires que ce soit entre catégories de collectivités, de l'État vers les collectivités, ou des collectivités vers l'État. Les conséquences de cette nouvelle répartition des compétences devront naturellement être abordées dans toutes leurs dimensions : humaines, financières, normatives...

- **La simplification et l'adaptation des normes.** Pour cela il faudra déterminer un mode d'action qui permette d'éviter que le pouvoir législatif ou réglementaire aille au-delà du nécessaire dans l'élaboration de normes qui pèsent ensuite trop lourdement sur les collectivités territoriales, soit en imposant des contraintes inutiles, soit en ne leur laissant aucune marge d'appréciation en raison de leur caractère trop détaillé. De même, plus largement, il conviendra de déterminer quelles sont les possibilités à développer pour permettre aux acteurs locaux, en lien avec les préfets disposant aussi d'un pouvoir d'adaptation étendu, d'appliquer les normes nationales en tenant compte des réalités locales.

- **La consolidation des moyens à disposition des collectivités territoriales.** Les moyens des collectivités territoriales doivent être à la hauteur des politiques publiques dont elles ont ou auront la charge tout en tenant compte également des grands équilibres financiers qui s'imposent à notre pays. Il vous appartiendra de définir les termes de ce que peut être l'autonomie financière des collectivités territoriales au regard des réformes de structures que vous présenterez. De même, il conviendra de proposer les voies pour assurer aux collectivités territoriales une forme de prévisibilité concernant les moyens qui leur sont dévolus.

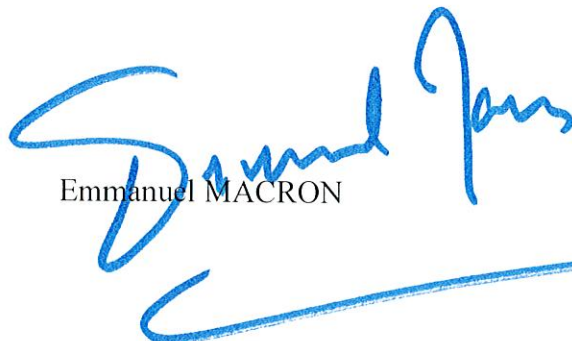
- **La valorisation des fonctions électives locales.** Enfin, parce qu'il ne peut y avoir d'action locale sans élus pouvant exercer leurs fonctions sereinement et dignement, vous examinerez, en lien avec les travaux engagés par la ministre déléguée en charge des collectivités territoriales et de la ruralité, les conditions dans lesquelles pourront être renforcées les conditions d'exercice du mandat local sur le plan matériel mais également statutaire et juridique. De même, vous explorerez les voies permettant de mieux articuler la vie démocratique locale et nationale à travers le rôle des élus.

Pour mener à bien vos travaux, vous veillerez à associer les parlementaires intéressés, en particulier ceux que le Président du Sénat et la Présidente de l'Assemblée nationale désigneront à cet effet, ainsi que les représentants de tous les acteurs territoriaux concernés.

Je souhaite que votre réflexion, engagée avec le concours des services de l'Etat compétents, puisse aboutir à des propositions ambitieuses et susceptibles de fédérer les bonnes volontés.

Je vous prie de croire, Monsieur le Ministre, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

*avec ma
copie,*


Emmanuel MACRON

Monsieur Eric WOERTH
Ancien ministre, député de l'Oise
Assemblée nationale - 126 Rue de l'Université
75355 Paris 07